

DOM BOXING CLUB

— AMICALE SPORTS LOISIRS JANVILLE/LARDY



SAISON
2026/2027

INFORMATIONS ADHÉRENT

Nom/Prénom :

Nom de Naissance : Téléphone :

Né(e) à (lieu) : Le :
J J M M A A

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-Mail :

AUTORISATIONS & URGENCES

Je, soussigné , autorise mon enfant à pratiquer

le kick boxing et ses disciplines associées.

J'autorise mon hospitalisation ou celui de mon enfant si nécessaire.

Personne à contacter en cas d'urgence :

Photo
de l'Adhérent

TARIFS*

Cours Loisir/Compétiteur	300€	☐
Cours Enfant	180€	☐
Cours Féminin**	150€	☐

DOCUMENTS À FOURNIR

-Certificat & Questionnaire de Santé

-Règlement de la cotisation annuelle
à l'ordre de : ASLJL KICK BOXING

Pratiquez vous déjà une activité au sein de l'ASLJL :

oui

non

Date & Signature du responsable légal :

RENSEIGNEMENTS :

0 6 6 8 0 2 0 3 2 5

0 6 0 7 4 6 1 5 6 8

*Tarifs à l'année, licence comprise.

**Les féminines inscrites aux cours loisirs ont également accès au cours féminin.

PLANNING DE LA SEMAINE

LUNDI

Enfant

18h20 / 19h20

Loisir/Compétiteur

19h30/21h30

MARDI

Loisir/Compétiteur

20h15/22h15

JEUDI

Féminin

19h00/20h30

Loisir/Compétiteur

20h30/22h30

VENDREDI

Enfant

17h30 / 18h30

Libre accès

18h30/21h30

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le pratiquant s'équipera d'une tenue de sport, d'une bouteille d'eau, d'une serviette et de l'équipement nécessaire à la pratique de l'activité. Les cours s'effectueront pieds nus ou en chaussures de boxe.

Le matériel suivant est obligatoire : Protège Dents, Gants de Boxe (12oz, 14oz pour les +65kg), Protèges Tibias, Coquille, corde à sauter. Il est également recommandé d'investir dans un casque de boxe, des bandages ou sous gants.

Durant la Pratique : Le pratiquant ne portera pas de bijoux, de liens tissus ou de piercings.

Le règlement du gymnase intercommunal et les règles de citoyenneté seront respectés dans leur intégralité.

Les mineurs ne pourront quitter la salle qu'accompagné d'un représentant légal, ou après autorisation de l'éducateur/moniteur en charge de l'entraînement si le représentant du mineur l'a prévenu au préalable.

La cotisation est annuelle. En cas de difficultés à payer l'entièreté de celle-ci en une seule fois, contactez le bureau ou l'éducateur du club afin d'envisager l'étalement du paiement.

Après son adhésion, le pratiquant se doit de réunir les différents documents exigés, ainsi que de s'équiper rapidement. Passé 2 semaines, les encadrants se réservent le droit de refuser les adhérents ne disposant pas des prérequis.

Nous rappelons que vous vous engagez dans une structure associative. Aussi, l'esprit de cohésion, et d'entraide est indispensable au bon fonctionnement de cette dernière. Il est nécessaire d'arriver à l'heure ou de prévenir en cas de retard, d'aider à la mise en place et au rangement des équipements en cas de besoin.



Date & Signature du responsable légal
suivi de la mention "lu & approuvé" :

RENSEIGNEMENTS :

0 6 6 8 0 2 0 3 2 5

0 6 0 7 4 6 1 5 6 8

Site Web : <https://elldom91.sportsregions.fr/>



Dom Boxing Club

FICHE DE CONSULTATION DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU KICKBOXING, MUAYTHAI, PANCRACE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Pratique en compétition avec KO autorisé

(combat pouvant prendre fin, notamment ou exclusivement, lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience)

Ce certificat peut être établi par tout médecin titulaire du diplôme français de docteur en médecine

Recommandations à l'attention des médecins

Cher confrère,

Vous êtes amené à examiner un sportif qui désire pratiquer un sport de contact dans la catégorie compétition.

L'obtention du certificat médical est la conclusion d'un examen médical réalisé selon des règles de bonne pratique, validées par les sociétés savantes. Cependant, la commission médicale fédérale de la FFKMDA rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique [article 69 du code de déontologie]), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, un tel certificat médical dit de complaisance est donc formellement prohibé (article R.4127-28 du code de la santé publique [article 28 du code de déontologie]).

Cette activité sportive nécessite :

- Un examen neurologique et de la santé mentale, valable 1 an
- Un examen ophtalmologique : acuité visuelle, champ visuel, tonus oculaire et fond d'œil, valable 1 an

Il relève de votre seule décision de déterminer les examens complémentaires qu'il vous paraîtra utiles de demander pour établir ou non ce certificat.

Toutes les contre-indications médicales aux sports s'appliquent

On peut retenir en particulier les contre-indications médicales suivantes :

- . Hernie pariétale, éventrations,
- . Hépatomégalie ou splénomégalie,
- . Antécédents de coma ou de lésions cérébrales,
- . Troubles de l'équilibre,



- . Epilepsie,
- . Troubles de la coagulation ou la prise d'un traitement altérant la coagulation,
- . Sérologie VIH, Ag HBS, Anticorps HCV,
- . Myopies supérieures à 3,5 dioptries,
- . Chirurgies intra-oculaires et réfractives,
- . Amblyopies acuité inférieur à 3/10 avec correction ou 6/10 ODG

Concernant les femmes : contre-indication temporaire pour les femmes enceintes ou qui allaitent.

**EXAMEN MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU
KICKBOXING, MUAYTHAI, PANCRACE ET DISCIPLINES ASSOCIEES
(pratique en compétition avec KO autorisé)**

EXAMEN CLINIQUE TYPE

Taille : Poids :

... Examen morpho-statique :

. Rachis :

. MI :

. MS :

... Appareil cardio-vasculaire :

. FC de repos :

. TA de repos :

- Auscultation cardiaque :

- Examen pulmonaire :

... Examen ostéo-articulaire :

- Examen neurologique et de santé mentale:

- Examen stomatologique :

- Examen O.R.L. :

... Examen génito-urinaire :

- Examen dermatologique :

- Anomalies des annexes :

EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE SPECIALISE

Contre-indications absolues :

- Chirurgie intra oculaire et réfractaire
- Amblyopie acuité inférieure à 3/10 avec correction ou 6/10 ODG
- Myopie supérieure à 3,5 dioptries

1/ Acuité visuelle (notée en toutes lettres et sans surcharges en dixième avec éventuelle formule de correction

	Sans correction	Formule de correction	Avec correction
OD			
OG			

- 2/ Champ visuel.....
- 3/ Tonus oculaire.....
- 4/ Motilité oculaire.....
- 5/ Vision binoculaire.....
- 6/ Milieux transparents.....
- 7/ Fond d'œil (examen aux 3 miroirs)
- 8/ Anomalie d'ordre pathologique.....

Décisions du-de la spécialiste en ophtalmologie :

Je soussigné-e Docteur , spécialiste en ophtalmologie

certifie avoir examiné M./Mme.....

né(e) le

et ne pas avoir constaté de signes ophtalmologiques apparents contre indiquant la pratique du kickboxing, du muaythai, du pancrace et de leurs disciplines associées en combat (pratique en compétition avec KO autorisé).

Fait àLe

Signature et cachet du médecin

**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU
KICKBOXING, MUAYTHAI, PANCRACE ET DISCIPLINES ASSOCIEES
(pratique en compétition avec KO autorisé)**

Je soussigné·e, Docteur

(En lettres capitales)

certifie avoir examiné

M./Mme.....

né(e) le :

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes apparents contre indiquant la pratique du kickboxing, du muaythai, du pancrace et de leurs disciplines associées en combat (pratique en compétition avec KO autorisé).

Fait à : le :

Signature et cachet du médecin